

Rue de Trépillot - Cession d'une parcelle de terrain à la Société BOURBIÉ

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société BOURBIÉ, d'Issoire, souhaite implanter à Besançon une activité de stockage et traitement des déchets métalliques. Cette société travaille essentiellement avec l'Entreprise BOURGEOIS. C'est pourquoi il a été proposé à la Société BOURBIÉ d'acquérir la propriété communale jouxtant les Etablissements BOURGEOIS, sis rue de Trépillot, cadastré section HN n° 123, d'une surface de 48 a 43.

L'activité de la Société BOURBIÉ est soumise à la législation des installations classées. A cet effet, une enquête publique est intervenue afin d'autoriser l'exploitation du stockage des déchets métalliques. Des demandes précises ont été faites par la Ville dans le cadre de la protection de l'environnement. La Société BOURBIÉ devra répondre à ces demandes lors du dépôt du permis de construire, cette autorisation administrative conditionnant la cession.

L'aliénation se fera moyennant le prix de 377 000 F, les frais d'acte seront à la charge de la Société BOURBIÉ. La recette sera inscrite au chapitre 922/210.00501.30100.

Après avis favorable de la Commission Economique, le Conseil Municipal est invité à décider de la cession de l'immeuble rue de Trépillot, cadastré section HN n° 123 et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.